

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 543-2020

Avis est par la présente donné par la soussignée secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance d'ajournement du 14 décembre 2020, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 543-2020 concernant l'imposition annuelle des taxes et tarifications de secteur par résolution et modifiant certaines modalités de paiement.

Que ce règlement peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 15^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020.

(Original signé)

Marie-Josée Masson

Directrice générale et secrétaire-trésorière